

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 24 NOVEMBRE 2015

Nombre de délégués en exercice : 30 titulaires

Nombre de membres votants : 23

Titulaires présents :	19
Titulaires représentés :	
Suppléants :	3
Procurations :	1

L'an deux mille quinze, mardi 24 novembre 2015 à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux de Cadours :	M. CLUZET A.
CC des Coteaux du Girou :	Mrs CUJIVES D., DUTKO H., GRANDJACQUOT D., VINTILLAS E.
CC du Frontonnais :	Mrs DUPUY D., GALLINARO A., MIQUEL D., NADALIN D., PETIT Pa., PETIT Ph., VASSAL J-P.
CC de Save et Garonne :	Mme AYGAT C et Mrs BOISSIERES J., ESPIE J-C., MELIET J-J, MOIGN J-L.
CC Val'Aïgo :	Mme NARDUCCI I et M. SALIERES J-L.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux de Cadours :	M. DULONG D. par M. GAUTIER P. (suppléant).
CC des Coteaux du Girou :	M. CALAS D. par ANJARD N. (suppléant).
CC de Save et Garonne :	M. AUZEMERY B. par M. LACOME J-L. (suppléant) ; M. JANER G. par Mme AYGAT C. (pouvoir).

Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux du Girou :	M. ROUMAGNAC L.
CC du Frontonnais :	M. CAVAGNAC H., PAPILLAULT P.
CC de Save et Garonne :	M. LAGORCE P.
CC Val'Aïgo :	Mrs LAVIGNOLLE V., OGET E., REBEIX N.

VOTANTS : 23

POUR :	23
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Décision modificative n ° 2015 /1

Objet : Ajustement du Budget dans la section d'investissement

VU l'instruction budgétaire et comptable 2015,

Considérant l'insuffisance budgétaire relative au chapitre Immobilisations corporelles (21), à hauteur de 162.35 €, il convient d'adopter une décision modificative afin d'ajuster la section d'investissement.

Cette décision modificative est présentée dans le respect règlementaire applicable au budget.

Le Président propose de modifier le budget comme suit :

En section d'Investissement :

DESIGNATION	Budgétisé (en €)	Disponible au 24/11/15 (en €)	Diminution de crédits ouverts (en €)	Augmentation de crédits ouverts (en €)
20 Immobilisations incorporelles	15 000.00	14 431.01	1 000.00	
2031- Frais d'études	10 000.00	10 000.00	1 000.00	
21 Immobilisations corporelles	3 000.00	- 162.35		1 000.00
2183- Matériel de bureau et informatique	2 000.00	- 686.80		1 000.00

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : **DE RETENIR** les modifications proposées et d'effectuer les imputations comptables telles que définies dans la présente délibération.

Article 2 : **D'AUTORISER** le Président à signer les documents relatifs à cette Décision Modificative.

Article 3 : **DE NOTIFIER** la présente délibération au représentant de l'Etat et à Monsieur le Receveur du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation : 16/11/2015
Date d'affichage : 16/11/2015
Certifié exécutoire le : 26/11/2015
Affichée le : 26/11/2015

Philippe PETIT,
Président

